

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet

Demandaes de subventions
sportives : Association
"Sports pour tous" et le
ROC Judo

84 076

DATE DE CONVOCATION

13 Juin 1984

DATE D'AFFICHAGE

13 Juin 1984

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 21

Nombre de votants 25

POUR : 25

CONTRE :

ABSTENTIONS :

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

2. Juin 1984

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent, QUATRE VINGT QUATRE

le DIX HUIT JUIN

à 16 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur DE LIPKOWSKI, Député-Maire

Etaient présents : MM. DE LIPKOWSKI Député-Maire, MM. FABER-BOUTET-LE GUEUT-BUSSEREAU-DAUZIDOU-BENOIT-BARBAT Mme BUCHET-MM. CANDAU-COUNIL-Mmes DE GAYE-DEVIGNE-FONTAN-GAUDIN-JEAN-LAFAYE MM. MARCONI-MONNARD-PAPEAU-ROUDOT-THOMAS-BIROLLEAU

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. REVOLAT par M. MARCONI

TAP par M. THOMAS

Mme EPAGNEAU par Colonel MONNARD

Absents MM. MOST-POUMAILLOUX-GAVEN-GEOFFROY-LACOTTE-LAPERCHE

Mme RAILLAT

Mme DEVIGNE Christine

a été élue Secrétaire.

A 18h45 le Conseil Municipal décide une suspension de séance.

A 19h15 le Conseil Municipal reprend sa séance :

Représentés : MM. REVOLAT par M. MARCONI

TAP par M. THOMAS

Colonel MONNARD par M. FABER

BUSSEREAU par M. BENOIT

Absents : MM. MOST-POUMAILLOUX-GAVEN-GEOFFROY-LACOTTE-LAPERCHE-EPAGNEAU - DEVIGNE

Mme JEAN Marie-Thérèse a été élue Secrétaire

La Commission Scolaire - Sports qui s'est réunie le 26 avril 1984 a proposé d'attribuer les subventions suivantes :

- 2 000 F pour l'Association "Sports pour tous" pour l'organisation d'une course pédestre le 17 juin prochain

- 2 000 F pour le ROC Judo pour couvrir une partie du déficit lors de l'organisation en 1983 d'un stage de Judo

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu la proposition de la Commission Scolaire-Sports réunie le 26 avril 1984,

- Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'attribuer à l'Association "Sports pour tous" une subvention de 2 000 F et au ROC Judo une subvention de 2 000 F
- d'imputer les dépenses correspondantes sur le chapitre 945-18 article 657 du Budget Primitif 1984 (crédit réservé des Sports).

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre, MM Les membres présents.

Pour extrait conforme,
Pour le Député-Maire,
Le Premier-Adjoint,



Micheles
J.P. FABER